

Propositions Défi

Chère Madame Buffard,

Veillez excuser notre réponse tardive. Il semblerait que votre courrier du 12 février se soit égaré.

Comme vous le savez sans doute, depuis la fin des années 1990, DéFI combat le survol abusif de la Région bruxelloise. Le survol de Bruxelles est un scandale insupportable. 300.000 à 400.000 personnes sont, chaque jour, harcelées par les nuisances sonores liées au survol.

L'arrêté Bruit dit « Gosuin », entré en vigueur en 2000, reste encore aujourd'hui la seule arme juridique de défense des Bruxellois. En 2017, l'actuel Gouvernement bruxellois a d'ailleurs mis fin à la tolérance qui était jusqu'alors appliquée pour les dépassements des normes environnementales. Entre 2017 et 2019, plusieurs jugements du tribunal de première instance de Bruxelles ont été rendus pour mettre fin aux nuisances liées au survol de la capitale. La justice reconnaît donc le caractère intensif et excessif du survol de la capitale et par là même la souffrance endurée par des milliers d'habitants. Pourtant, depuis rien n'a vraiment changé. L'Etat fédéral et Belgocontrol continuent de ne pas respecter les jugements. Le droit à un environnement sain des bruxellois et des habitants de la périphérie doit être défendu. DéFI condamne fermement l'immobilisme dont fait preuve le gouvernement fédéral dans ce dossier depuis le début de cette législature.

Force est de constater que le survol intensif de la Région bruxelloise se poursuit et provoque inévitablement des interrogations et des réactions négatives des habitants et des riverains. Une proposition de résolution visant à pallier le problème du survol aérien a été déposée, en septembre 2018, au Parlement fédéral, par Olivier Maingain et Véronique Caprasse, députés fédéraux. Son premier objectif tend à réaffirmer la solidarité de tous les bruxellois et les habitants de la périphérie dans ce combat pour une meilleure qualité de vie. Cette unité est d'autant plus importante que le développement de l'aéroport de Bruxelles-National, notamment par les activités de fret et de compagnies à bas prix, aura pour conséquence l'augmentation du trafic aérien et, inévitablement, un survol de plus en plus intensif de la région bruxelloise et sa proche périphérie.

Les auteurs de cette proposition n'ont pas manqué de rappeler qu'il est impératif que la Belgique dispose d'une stratégie aéroportuaire nationale globale. Cette nouvelle vision stratégique à long terme pour un développement durable et équilibré doit être négociée avec l'ensemble des aéroports belges. L'aéroport de Liège a ainsi déjà proposé une solution alternative et réaliste pour lutter efficacement contre les nuisances sonores et environnementales provoquées par les activités de l'aéroport de Bruxelles-National.

Alors que les autorités wallonnes se sont dotées d'un plan unique en Europe visant à sécuriser les vols de nuit par des mesures adéquates en faveur des habitants dans les zones gênées par les nuisances sonores. Plus de 1.500 maisons ont été rachetées par la société wallonne des aéroports et 5.000 logements ont été également insonorisés. Une stratégie visant à réduire sensiblement et à long terme le bruit généré par le survol est donc bel et bien envisageable. Toutefois, pareille alternative n'a jamais été mise en place au sein de l'aéroport de Bruxelles-National.

Pour DéFI, il est important de soutenir la solution développée par l'aéroport de Liège en ce qu'elle permet, notamment dans le domaine du cargo et durant la nuit, de renforcer l'activité économique globale en Belgique.

Nous rappelons également que nos revendications demeurent inchangées et que DéFI s'engage à défendre impérativement celles-ci lors des négociations de participation à un futur gouvernement fédéral et/ou régional :

- **DéFI** demande au gouvernement fédéral de respecter le droit à un environnement sain et de qualité ;
- **DéFI** exige le respect inconditionnel de l'arrêté "Gosuin" et veut mettre les moyens nécessaires au contrôle de son respect ;

- **DéFI** exige que le survol de nuit de la Région bruxelloise, entre 22h00 à 7h00, soit interdit ;
- **DéFI** confirme la demande de suppression du survol de la zone du Canal (piste 01) ;
- **DéFI** soutient l'allongement de la piste 25L (virage gauche) de 1.800 mètres afin de permettre une diminution importante du survol des zones les plus densément peuplées ;
- **DéFI** exige que soit strictement sanctionné tout non-respect des routes aériennes ;
- **DéFI** exige une adaptation des procédures et routes aériennes dans le but de réduire les nuisances sonores et environnementales et de minimiser le nombre de personnes impactées ;
- **DéFI** exige la mise en place la mise en place d'un plan d'insonorisation globale des zones résiduellement survolées et la création d'un fonds d'indemnisation en vue de fournir des solutions d'isolation des bâtiments survolés ;
- **DéFI** veut créer un organisme public indépendant de contrôle des nuisances sonores liées au survol des habitations à partir de l'aéroport de Bruxelles-National ;
- **DéFI** veut qu'une véritable étude d'incidences environnementales garantissant une répartition équitable des vols en fonction de la densité de population soit réalisée. L'objectif est l'évitement des zones les plus densément peuplées dans la définition des routes aériennes dans le respect du principe de sécurité aérienne ;
- **DéFI** veut lancer une étude épidémiologique afin d'analyser de manière scientifique l'impact réel du survol sur la santé des habitants ;
- **DéFI** plaide pour l'instauration d'une limite du tonnage des avions autorisés à survoler le territoire bruxellois et la définition et mise en œuvre de « quota count » pour le respect des normes de bruit (maximum 200 tonnes entre 22h et 7 h) ;
- **DéFI** plaide pour une augmentation le nombre de sonomètres présents sur le territoire de la Région bruxelloise.

Soyez en sûr, les élus DéFi sont sensibilisés à la problématique et disposent d'une vision politique à long terme en matière environnementale. DéFi s'engage de continuer à mettre au parmi les priorités de programme politique la lutte contre le survol de Bruxelles.

Veillez agréer, chère Madame l'expression de mes salutation distinguées.

Olivier Maingain
Président